



Virement à un détenu

Par **123456av**, le **03/07/2022** à **15:52**

Bonjour,

j'ai effectué un virement pour un proche incarcéré avec lequel je n'ai pas le droit de d'entrer en relation .

ce virement va t-il être crédité sur son pécule ?

Je n'ai au préalable pas demander au directeur de la prison l'autorisation et je ne dispose pas d'un droit de visite.

qu'est ce que je risque ?

cdt

Par **Marck.ESP**, le **03/07/2022** à **16:45**

Bonjour

Pour ce que vous risquez... Je l'ignore

Pour la règle concernant les virements...

<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/envoyer-de-largent-a-un-proche-en-detention>

Par **123456av**, le **04/07/2022** à **01:07**

Oui qu'est ce que je risque ? Car je dois m'abstenir d'entrer en relation avec lui dans le cadre de l'enquête judiciaire (je suis sous contrôle judiciaire et pas passée loin de la détention provisoire) mais j'ai voulu quand même lui faire un virement car je sais qu'il a personne. Pour le moment le virement n'a pas été rejeté.